

Au Soudan on flagelle les femmes : bientôt en France ?



Au Soudan, on aime bien flageller les femmes. C'est pour obéir au proverbe arabe : bats ta femme tous les matins, si tu ne sais pas pourquoi, elle, elle sait. Et c'est aussi pour obéir au Coran dont la sourate 4 verset 34 prescrit : « quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leur lit et frappez-les ».

C'est vrai, quoi, si le monde va mal c'est la faute des femmes. De plus elles ne devraient jamais se croire autorisées à parler.

C'est pourquoi au Soudan 9 femmes viennent de se faire condamner pour avoir protesté. Et contre quoi ?... contre la hausse du prix du pain, qui a presque triplé depuis le mois de décembre. Et au lieu de la fermer, d'accepter leur triste condition en priant Allah, comme toute bonne musulmane qui se respecte, avant d'aller en enfer comme prédit dans le Coran, les Soudanaises se sont mises à manifester. Cent-cinquante d'entre elles ont été arrêtées puis relâchées en honneur, paraît-il, de la journée de la femme. Mais on ne sait pas combien de femmes restent encore derrière les barreaux.

Les 9 femmes ont été condamnées à un mois de prison et 20 coups de fouet et mises en prison, pour avoir participé à

une manifestation antigouvernementale non autorisée au sujet du pain.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2019/03/09/97001-20190309FILWWW00165-soudan-neuf-manifestantes-condamnees-a-la-flagellation.php>

Leur avocat a fait appel on attend la suite.

D'après les ONG, plus de 15 000 femmes ont été condamnées à la flagellation en 2016 !

L'an dernier une Soudanaise avait été fouettée pour s'être mariée sans le consentement de son père :

<https://www.lapresse.ca/international/afrique/201805/15/01-5181954-soudan-une-femme-mariee-sans-laccord-de-son-pere-fouettee.php>

Il y a une dizaine d'années, une autre femme avait été fouettée publiquement par des policiers hilares, on n'a jamais su pour quelle raison :

<https://www.terrafemina.com/societe/international/articles/30743-une-femme-flagellee-en-public-par-des-policiers-hilares-au-soudan-video-.html>

Un autre cas était devenu tellement viral que la vidéo a finalement été supprimée, on y voyait une femme fouettée en public, poussant des cris de douleur, se traînant au sol et suppliant en vain les policiers d'arrêter.

Il y a eu bien sûr le cas de Loubna, jeune femme journaliste arrêtée en 2009 pour port de pantalon alors que celui-ci était très large et surmonté d'une tunique flottante. Condamnée à une amende ou 40 coups de fouet, elle a dit courageusement qu'elle ne paierait pas, elle devait donc être fouettée mais a été libérée sous la pression internationale.

Car l'article 152 de la loi soudanaise permet de condamner à cinquante coups de fouet une femme pour comportement indécent. Cette loi date de 1991 et a été faite tout spécialement pour opprimer les femmes soudanaises par le régime de Khartoum.

Loubna espérait faire abolir l'article 152 mais n'a pas réussi et aujourd'hui encore une femme peut être arrêtée au Soudan pour port de pantalon, ici en 2018 :

<http://www.rfi.fr/afrique/20181024-soudan-femmes-port-pantalon-loi-discipline-generale-arrestation>

et ici en 2017 :

https://www.terrafemina.com/article/soudan-des-femmes-accusees-d-indecence-pour-avoir-porte-un-pantalon_a338162/1

À côté de cela on a des gens en France qui laissent « les yeux grands fermés » la charia nous envahir, qui prônent la soi-disant liberté de porter le voile, qui le portent même en disant soutenir les femmes voilées comme lors de la journée du voile promue par Sciences-Po, on a des entreprises qui espèrent faire de l'argent avec cet étendard de l'islam, etc.

À quand la flagellation en France ?... À ce rythme-là d'islamisation galopante, grâce soit rendue à Allah, on devrait y arriver bientôt.

Sophie Durand